

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 8 septembre 2018 à 11 h à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Messieurs les Conseillers : Monsieur Peter Richardson
 Monsieur Charles de Broin
 Monsieur Philippe Couture
 Monsieur Éric Lessard
 Monsieur Jean Cloutier

Était absente : Madame la conseillère Louise Royer

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 11 h 12 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

1. Résolution 2018-09-098 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

Et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2018;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport de la mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion :
 - 9.1. Règlement 2018-08, Traitant des modalités d'affichage des avis publics;
 - 9.2. Règlement 2018-09, modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale afin de d'exclure certains travaux de construction ;
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Adoption du règlement 2018-06, modifiant le règlement de lotissement;
 - 10.2. Règlement 2018-07 – concernant la limite de vitesse sur le chemin Thomas-Robert;
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Acquisition de bacs bruns – matière organique;

- 11.2. Assurances – Libération du fonds de garantie en assurance de biens
 - 12. Rapport des comités;
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2018;
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
 - 12.2.1 Demande de permis C.C.U. 2018-08-04 - Demande de construction d'un bâtiment accessoire (remise), matricule 1526-77-8040, lot 5011290 du cadastre du Québec, J.D. Richardson;
 - 13. Correspondance – *aucune*;
 - 14. Affaires nouvelles – *aucune*;
 - 15. Période d'intervention des membres du conseil;
 - 16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens;
 - 17. Clôture et levée de la séance.
-

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

4. Résolution 2018-09-099 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2018.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2018 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2018; et,
 - b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2018, soit, et il est par les présentes ratifié et adopté.
-

5. Résolution 2018-09-100 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 août 2018 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 167 713,46 \$.

6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2018-09-101 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 10 septembre 2018, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion :

9.1 Règlement 2018-08, Traitant des modalités d'affichage des avis publics

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Éric Lessard qu'il y aura adoption du règlement 2018-08 intitulé : «Règlement traitant des modalités d'affichage des avis publics», lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2018-08 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Présentation du règlement est faite séance tenante par la Mairesse.

9.2 Règlement 2018-09, Modifiant le règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale 2013-006 afin de soustraire à l'application de ce règlement certains travaux de construction.

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Charles de Broin qu'il y aura adoption du règlement 2018-09 intitulé : «Règlement modifiant le règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale 2013-006 afin de soustraire à l'application de ce règlement certains travaux de construction», lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2018-09 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Présentation du règlement est faite séance tenante par la Mairesse.

10. Adoption de règlement :

10.1 Résolution 2018-09-102 - Règlement 2018-06 – Adoption du Règlement 2018-06 modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de porter de 500 mètres à 2 000 mètres la longueur des rues de desserte se terminant en cul-de-sac.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier à la séance du 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT la séance de consultation tenue le 11 août 2018 à 10h45 ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 2018-06 – modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de porter de 500 mètres à 2 000 mètres la longueur des rues de desserte se terminant en cul-de-sac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 - Résolution 2018-09-103 – Règlement 2018-07 – Adoption du Règlement 2018-07 concernant la limite de vitesse sur le chemin Thomas-Robert.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur le conseiller Éric Lessard à la séance du 11 août 2018;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 2018-07 – concernant la limite de vitesse sur le chemin Thomas-Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Projets de résolution :

11.1 Résolution 2018-09-104 – Intention de la Municipalité de débiter la collecte des matières organiques et de procéder à l'acquisition des bacs bruns de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques.

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011 – 2015 du Québec de bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;

CONSIDÉRANT la mesure 11 du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016 – 2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui vise l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la municipalité de se joindre à l'appel d'offre regroupée pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240 L, de mini-bacs de cuisine et de lot de sac de papier;

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011 – 2015 du Québec de bannir l'élimination de la matière organiques putrescibles d'ici 2020 ;

CONSIDÉRANT la mesure 11 du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016 – 2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui vise l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la municipalité de se joindre à l'appel d'offre regroupés pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240 L, de mini-bacs de cuisine ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

D'AVISER la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de son intention de débiter la collecte des matières organiques au mois de mai 2019 ;

QUE l'implantation de la collecte des matières organiques permettra de desservir l'ensemble des unités d'occupation de la municipalité, soit environ unités ;

QUE la municipalité acquiert de la MRC des Laurentides 35 bacs bruns de 240L, 150 mini-bacs de cuisine de 7L et 150 lots de sacs de papier ;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer les coûts pour l'acquisition des bacs et des sacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Résolution 2018-09-105 – Libération du fonds de garantie en assurances.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E5533513301 et que celle-ci couvre la période du 1er novembre 2016 au 1er novembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord y a investi une quote-part de 49 \$ représentant 0,05 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 1^{er} novembre 2017 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord demande que le reliquat de 100 000.00 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 1^{er} novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Peter Richardson

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2018.

12.2 Comité consultatif en urbanisme :

12.2.1 Résolution 2018-09-106 - Demande de permis C.C.U. 2018-08-04 - Demande de construction d'un bâtiment accessoire (remise), matricule 1526-77-8040, lot 5 011290 du cadastre du Québec, J.D. Richardson;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire et l'ensemble des documents et échantillons produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet présente une qualité architecturale permettant d'atteindre globalement les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme :

Il est dûment PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

D'APPROUVER l'approbation de la demande sujette aux recommandations du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil.

16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens

17. Clôture et levée de la séance.

Résolution 2018-09-107 - Clôture et levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 12 h 42.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Monsieur Martin Paul Gélinais
Secrétaire-trésorier